

!a.charte

des auteurs et illustrateurs jeunesse

Courrier à l'attention de

Présidence de la République
Ministère de la Culture
Ministère des Solidarités et de la Santé
Direction de la Sécurité sociale
Ministère de l'Économie, des Finances, de l'Action et des Comptes publics

Lundi 16 mars 2020

Monsieur le Président de la République,

Lors de votre allocution du jeudi 12 mars, vous avez annoncé la fermeture de tous les établissements scolaires. Une décision que la Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse comprend pour ses motivations sanitaires.

Or, cette fermeture des établissements scolaires annule de facto toutes les interventions en leur sein, d'auteurs et autrices jeunesse, grevant lourdement cette population d'actif-ves très vulnérable, pour qui ces interventions constituent une source de revenus connexes essentielle.

Quelle prise en charge l'État prévoit-il pour compenser ce manque à gagner ? Quel dispositif, fonds d'urgence ou mécanisme, l'État entend-il déployer pour mieux protéger les auteurs et autrices jeunesse ? La Charte se tient à disposition des services de l'État pour réfléchir à des solutions d'urgence.

Dans l'immédiat, la Charte rappelle également que les auteurs et autrices jeunesse sont elles et eux aussi « travailleur-ses », au statut hybride car assimilé-es salarié-es mais avec une fiscalité et une protection sociale dont les modalités se rapprochent beaucoup de celles des entreprises. Vous avez, Monsieur le Président, déclaré « *Je veux que nous puissions protéger aussi nos indépendants. Nous prendrons toutes les mesures nécessaires pour donner cette garantie sur le plan économique.* » À ce titre, la Charte demande qu'il soit possible pour les auteurs et autrices jeunesse déclarant de suspendre ou moduler leurs acomptes de protection sociale à la baisse, sans pénalité. De la même manière, vous avez annoncé que les entreprises pourraient « *reporter sans justification, sans formalité, sans pénalité, le paiement des cotisations et impôts dus en mars* ». Par conséquent, la Charte vous demande instamment de dupliquer cet assouplissement pour qu'il bénéficie également aux auteurs et autrices jeunesse.

Ne doutant pas de votre compréhension et de votre sensibilisation à la précarité des auteurs et autrices jeunesse, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Guillaume Nail,
Président de la Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse